

NOM D'USAGE : ..... NOM PATRONYMIQUE : ..... PRENOM : .....

Adresse mail professionnelle : .....@ac-normandie.fr Téléphone : .....

LIBELLES DES ELEMENTS DE BAREME	A compléter par l'enseignant-e			Partie réservée à l'administration	
	Points affichés sur SIAM	Points demandés par l'enseignant	Justificatifs complémentaires joints à la contestation et commentaires éventuels	DECISION IA : nombre de points validés	Commentaires
<b>Ancienneté de fonction</b>					
1 point (paramétrage de base) + 1 point par année d'ancienneté au 01/09/2019 (1 pt/an + 1/12 pt/mois + 1/360 pt/jour)					
<b>Education prioritaire (EP)</b>					
Enseignant ayant effectué 5 années minimum de services effectifs et continus sur un poste entier dans une ou plusieurs écoles de la liste de la circulaire mouvement 2020 (page 9) : 5 points sur les 5 premiers vœux					
<b>Mesures de carte scolaire</b>					
5 ou 15 points (réf circulaire mouvement 2020 pages 10 et 11)					
<b>Enfants à charge</b>					
Enfant à charge de moins de 18 ans au 01/09/2020 : 0,2 point par enfant					
<b>Rapprochement de conjoint (RC)</b>					
Point d'éligibilité RC : 1 point + 0,50 point au titre des enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2020, quel que soit le nombre d'enfant. Aucune bonification pour les années de séparation.					
<b>Autorité parentale conjointe (APC)</b>					
Point d'éligibilité APC : 1 point + 0,50 point au titre des enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2020, quel que soit le nombre d'enfant. Aucune bonification pour les années de séparation.					
<b>Parent isolé (PI)</b>					
Point d'éligibilité parent isolé : 1 point + 0,50 point au titre des enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2020, quel que soit le nombre d'enfant.					
<b>Point liés à la situation de handicap</b>					
Handicap de l'enseignant, du conjoint ou de l'enfant : 40 points					
<b>Répétition du vœu</b>					
Répétition du même premier vœu précis : 0,50 point par an dans la limite de 2,5 points maximum					
<b>TOTAL BAREME</b>					

Réponse transmise à l'enseignant le .....

Le .....

Laurent LE MERCIER  
Le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale